

Lettre d'informations- Septembre 2024
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

INSTITUT SCIENTIS vous souhaite une belle rentrée.



A la Une pour la rentrée !

Une nouvelle formation :

Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire (3h30)

En présentiel ou en distanciel jeudi 12 septembre de 9h30 à 13h, Replay ultérieur

[Inscription](#)

Pour tout renseignement : contact@institut-scientis.fr

Réglementation européenne cosmétique (7h)

Formation à distance ou en présentiel mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#)

Webinaire mardi 24 septembre (1h)

[Nous contacter](#)

Cosmétiques

[SCCS Opinion on Citral \(CAS No. 5392-40-5, EC No. 226-394-6\) sensibilisation endpoint](#)

La méthodologie QRA2 indique que le citral peut être considéré comme sûr en ce qui concerne l'induction de la sensibilisation aux concentrations proposées pour l'utilisation dans les produits cosmétiques.

Cependant, le SCCS a identifié certains aspects du QRA2 qui nécessitent encore des éclaircissements et, par conséquent, un certain approfondissement est nécessaire avant qu'une conclusion ferme sur la sécurité du citral puisse être tirée.

Par ailleurs, bien que la SCCS considère que la méthodologie QRA2 proposée constitue une amélioration par rapport à la méthodologie QRA1, d'autres études de cas sont nécessaires pour confirmer l'applicabilité de cette approche pour les parfums et autres ingrédients cosmétiques. D'ici là, le SCCS examinera au cas par cas la pertinence (pour une population qui n'est pas déjà sensibilisée) de cette méthodologie pour les parfums et autres ingrédients cosmétiques.

En savoir plus ?

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

Webinaire en replay

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire en replay**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h): **Formation à distance ou en présentiel** mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.

Biocides - Mélanges dangereux

[Note pour la gestion des autorisations de produits biocides pour les cas des produits « in situ »](#)

Cette note est une version mise à jour du document relatif à la gestion des autorisations de produits biocides « *in situ* ».

Elle constitue la révision 4 qui est une amélioration générale des lignes directrices visant à fournir des instructions plus détaillées et plus claires sur la manipulation des substances actives *in situ* et de leurs précurseurs dans le cadre des autorisations de produits biocides *in situ*.

[Consultations sur les éventuelles substances dont la substitution est envisagée et sur les conditions de dérogation](#)

Si une substance active répond à l'un des critères de substitution énumérés à l'article 10, paragraphe 1, du Règlement n°528/2012 sur les produits biocides, l'autorité compétente évaluatrice peut identifier la substance comme potentielle candidate à la substitution.

Si tel est le cas, l'ECHA doit normalement lancer une consultation pour recueillir des informations sur les alternatives potentielles à cette substance (article 10, paragraphe 3, du règlement sur les produits biocides), avant de soumettre à la Commission son avis sur l'approbation ou le renouvellement de la substance active.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#)

Webinaire mardi 24 septembre (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation disponible en replay**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire disponible en replay**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN.

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[Differences in endocrine and reproductive responses to substance exposure across generations: highlighting the importance of complementary findings](#)

Cet article analyse les résultats de 112 études de toxicité pour la reproduction sur une génération. L'objectif est de déterminer si les animaux testés présentent des effets endocriniens et reproductifs cohérents au sein d'une même génération, entre les différentes générations et à différents stades de la vie.

[QSAR Toolbox 4.7](#)

La QSAR Toolbox ou boîte à outils QSAR de l'OCDE est un projet collaboratif entre l'ECHA, l'OCDE et ses pays membres et partenaires. Elle est utilisée dans le monde entier pour l'évaluation des dangers des produits chimiques afin d'éviter les tests inutiles sur les animaux.

La version 4.7 vient d'être éditée. Elle améliore et étend l'utilisation des informations sur le métabolisme, augmente la capacité de recherche d'analogues et améliore le rapport d'une prédiction à partir de l'approche par catégorie ou des modèles (Q)SAR. En plus de ces nouvelles implémentations, de nombreux modules du système, y compris les profileurs, les simulateurs, les bases de données, la documentation et les caches, ont été mis à jour.

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h): **Webinaire en replay**

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de surface pour l'évaluation des désinfectants de trayons utilisés dans le domaine vétérinaire - Méthode d'essai et prescriptions \(phase 2, étape 2\)- PR NF EN 17422](#)

Enquête Publique – Norme volontaire

Date de clôture : 25/10/2024

Le présent document spécifie une méthode d'essai et les prescriptions minimales relatives à l'activité bactéricide des désinfectants de trayons qui forment une préparation homogène, physiquement stable, lorsqu'ils sont dilués dans de l'eau dure ou dans le cas de produits prêts à l'emploi dans l'eau. Cette méthode s'applique aux désinfectants de trayons utilisés sur la peau des trayons sans action mécanique comme désinfectants pré-traite et/ou post-traite dans le domaine vétérinaire, par exemple

pour la reproduction, l'élevage, la production, les établissements de soins vétérinaires, le transport et l'abattage de tous les animaux, sauf au cours de la chaîne alimentaire qui suit l'abattage et l'entrée dans l'industrie de transformation.

Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Environnement

[Différents éco-organismes existants en France](#)

Les éco-organismes récoltent les écocontributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets, dès lors que ces collectivités ou ces opérateurs en font la demande.

Les producteurs ont l'obligation : d'adhérer à un éco-organisme de la filière (de son choix) ; de facturer les écocontributions sur les produits et matériaux ; de déclarer les quantités de produits et matériaux mis sur le marché et reverser périodiquement les écocontributions collectées à l'éco-organisme.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance - Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Formulation-R&D

Déodorants en antitranspirants : quelles différences concrètes ?

Ces produits ont deux objectifs bien distincts : les antitranspirants sont conçus pour minimiser la production de sueur et les déodorants vont permettre de masquer les odeurs corporelles produites par les bactéries à la surface de la peau.

Différents ingrédients sont ainsi utilisés.

Les antitranspirants utilisés classiquement sont notamment le très connu **Aluminium Chlorohydrate** mais aussi l'**Aluminium Chloride** ou encore des complexes à base d'aluminium et de zirconium tel que l'**Aluminium Zirconium Tetrachlorohydrate GLY**. Ces substances vont agir en formant des « bouchons temporaires » à l'intérieur des canaux sudoripares et ainsi réduire la quantité de sueur.

Il est néanmoins nécessaire de faire des tests d'efficacité et de tolérance pour déterminer la bonne concentration à utiliser.

Lors de la formulation de ces produits, des ingrédients dits « fonctionnels » capables d'améliorer la solubilité/l'étalement de ces actifs (silicones ou émoullissants tels que des esters) devront être ajoutés.

Les antimicrobiens sont utilisés pour répondre à la fonction principale des déodorants. Il existe une multitude de possibilités et des ingrédients de diverses origines (végétale, minérale ou synthétique). On peut notamment citer le **Potassium Alum**, l'**Octenidine HCl** ou le **Triethyl Citrate**.

Là encore, il est nécessaire d'utiliser la juste concentration de ces ingrédients pour obtenir une bonne balance entre l'efficacité et la bonne tolérance cutanée.

L'action déodorante peut également être renforcée en utilisant des agents capables d'absorber les odeurs tels que les **zéolithes** ou de les masquer comme les **parfums**.

Pour en savoir plus ?

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives - Optimisation de formules existantes - Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

Webinaires [2024](#) Formations [2024](#)

Cosmétiques

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance ou en présentiel** mardi 17 septembre et jeudi 19 septembre (deux ½ journées)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) (3h30) **Formation en présentiel**

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) mardi 08 octobre

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) mardi 24 septembre (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30) replay

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

[Le panorama des labels écologiques cosmétiques, détergents, désinfectants](#) Replay

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) **Formation à distance** (6h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 05/08.

Cosmétique

Est-ce que les étiquettes cosmétiques doivent être modifiées avec le nouveau Règlement sur les allergènes cosmétiques ?

Le [Règlement \(UE\) 2023/1545](#) modifiant le règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la mention de substances parfumantes allergisantes sur l'étiquette des produits cosmétiques a étendu la liste des allergènes à étiqueter.

Par conséquent, il est nécessaire d'actualiser la documentation des compositions parfumantes auprès des fournisseurs afin de vérifier si elles sont concernées par les nouveaux allergènes de la liste, potentiellement étiquetables selon les concentrations de présence.

Environnement

Comment savoir si un produit est concerné par une filière REP ?

Il faut vérifier si le produit s'intègre dans l'une des filières REP en consultant le périmètre [des filières](#) en vigueur et se rapprocher d'un des [éco-organismes](#) en charge de cette filière.

En savoir plus ?

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30) replay

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

Publications

Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

Rencontrez-nous !

- Mercredi 25 septembre à Paris au salon **NATEXPO**
- Mercredi 16 et jeudi 17 octobre à Lyon au [Congrès Biocide](#), INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Mercredi 16 octobre à Paris au salon **COSMETIC 360**
- Mercredi 16 octobre au [Colloque Innovations pour une approche transdisciplinaire de la formulation et de la vectorisation de molécules](#) à Romainville, **Intervention d'Institut Scientis**
- Mercredi 20 et jeudi 21 novembre à Chartres au [Congrès Cosmétique](#), INSTITUT SCIENTIS Sponsor
- Jeudi 28 et vendredi 29 novembre à Lyon au **Congrès de la Société Française de Toxicologie**

Et aussi sur rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



INSTITUT
SCIENTIS

La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.

Règlementation 

Formation



Dotadock Formulation



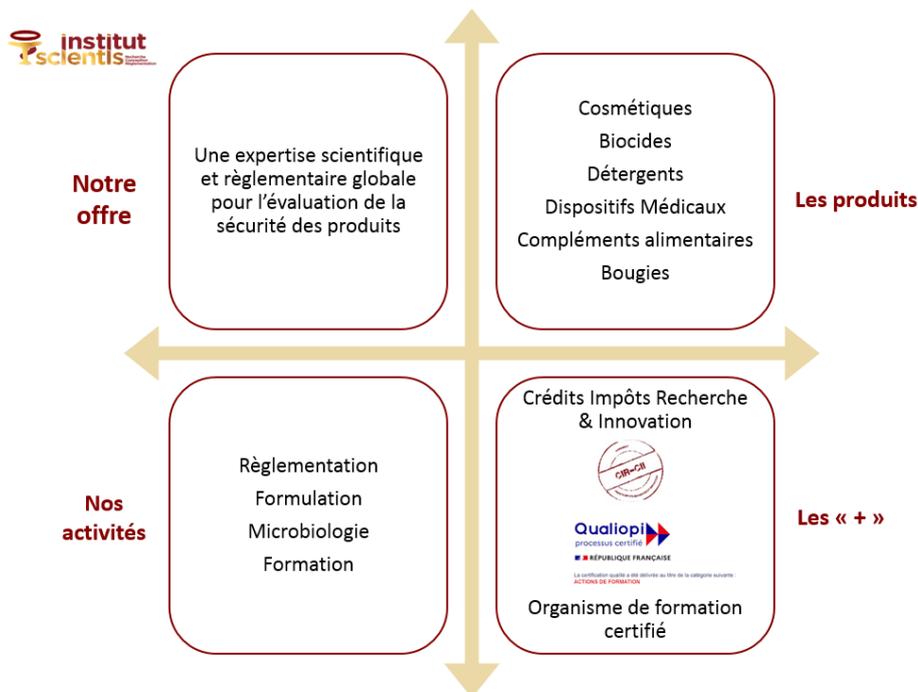
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

[Brochure Institut Scientis](#)



© 2024 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.